

QUELS SOUTIENS FINANCIERS POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Etat des lieux et enjeux

Les cahiers pro de DE FIBIO, n°1, juin 2023



Il n'est pas si facile d'avoir une vision globale des soutiens publics favorables à l'agriculture biologique. Cette note apporte une première cartographie et identifie plusieurs enjeux.

Cartographie

Le tableau en page suivante croise trois critères de classement des soutiens financiers dont peuvent bénéficier les acteurs du secteur biologique français, selon les composantes et échelles ciblées, selon qu'ils sont spécifiques ou non spécifiques à la bio et selon l'origine des financements. Sur ce dernier point, la cartographie aurait pu être plus détaillée, notamment en précisant derrière l'Etat, quels sont les ministères ou les agences impliqués.

Des soutiens financiers dédiés spécifiquement à la bio

Plusieurs questions, renvoyant à des enjeux de développement du secteur biologique, émergent de ce premier état des lieux. Tout d'abord, faut-il offrir des soutiens réservés à la bio ou concevoir des dispositifs ouverts à des formes diverses d'agriculture écologisées (haute valeur environnementale, biocontrôle, protection intégrée, agriculture bas-carbone) ? Début 2022, la Cour des comptes plaidait pour une rémunération accrue des services environnementaux de l'agriculture biologique, via l'écorégime de la nouvelle PAC et des mesures agroenvironnementales et clima-

tiques.

Elle recommandait également un budget accru pour l'Agence Bio afin de soutenir la structuration des filières et réaliser davantage de campagnes de promotion pour les produits de l'agriculture biologique. Quelques mois plus tard, avec la baisse de la consommation de produits bio, plusieurs organisations professionnelles ont demandé un soutien financier exceptionnel, en rappelant que la France a été un des rares pays de l'Union européenne à supprimer les aides au maintien en agriculture biologique.

En réponse, le Ministère de l'agriculture a engagé en 2023 un plan de soutien, incluant un fonds de 60 millions d'euros pour les exploitations en grave difficulté.

Des financements dans le cadre d'actions publiques plus génériques





La majorité des actions publiques finançant l'agriculture biologique ne sont pas spécifiques à cette dernière. Elles s'inscrivent dans des programmes d'actions plus larges, ciblant la transition agroécologique (GIEE), la protection des ressources en eau (filières à bas niveau d'impact), l'accès de tous à une alimentation de qualité (projets alimentaires territoriaux), le développement territorial (Programme national pour le développement agricole et rural) ou l'innovation (France 2030).

Ce constat implique d'ailleurs qu'il est très difficile de chiffrer les montants relatifs des différentes actions recensées dans notre tableau : dès lors qu'ils ne ciblent pas exclusivement l'agriculture biologique, les budgets totaux de ces dispositifs ne peuvent être comparés ou ajoutés à ceux des dispositifs spécifiques. Dans certaines occasions, le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique peut être considéré comme un critère simple et pertinent pour sélectionner un agriculteur ou une initiative bénéficiaire. Mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, des débats se sont développés ces dernières années sur la pertinence relative de l'AB et de la HVE en matière de protection de la biodiversité. De même, dans les actions visant à améliorer la qualité des repas des cantines scolaires, il n'est pas rare de voir la qualité "locale" préférée à la qualité "bio".



Cette situation de coexistence et de confrontation entre bio et non-bio se retrouve aussi au quotidien dans les chambres d'agriculture, les instituts techniques et les interprofessions, financés par des prélèvements et cotisations obligatoires.

Cartographie des soutiens financiers à l'agriculture biologique

CATÉGORIES DE SOUTIEN	DÉTAIL DES PROGRAMMES	ORIGINE DES FINANCEMENTS				
		État	Collectivités Territoriales	Agence de l'eau	PSN* PAC	Agence Bio
Dispositifs En soutien à la production 	Aide à la conversion en agriculture biologique					
	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique biologique					
	Fonds de soutien de crise					
	Dotation jeune agriculteur					
	Écorégime					
	Dispositifs d'aide à l'accès au foncier					
	Mesures Agri-Environnementales et Climatiques					
	Appels à projets en faveur de la transition agroécologique ou le développement agricole et rural					
Dispositifs en soutien à la structuration de filières et d'actions territoriales 	Fonds avenir bio					
	Appels à projets tournés vers la structuration de filières bio régionales et le soutien aux IAA					
	Soutiens à la gouvernance territoriale de la bio (ex : financement d'observatoires)					
	Appels à projets tournés vers l'innovation et le développement agroalimentaire (ex : France 2030)					
	Projets alimentaires territoriaux					
	Soutien aux filières bas niveau d'impact					
Dispositifs En soutien à la formation, la recherche et l'expérimentation 	Programme METABIO					
	Dispositifs de reconnaissance et de développement de formations en agriculture biologique					
	Programmes de recherche sur la transition agroécologique (ex : ANR Ecophyto)					
	Appels à projets finançant l'expérimentation (ex : CAS DAR, partenariat européen pour l'innovation AGRI, GIEE)					
Dispositifs En soutien à la consommation 	Campagnes de communication					
	Achats publics de produits bio					
	Évènements de promotion					
	Appels à projets tournés vers l'achat de produits durables en restauration collective					
	Appels à projets tournés vers l'accès des populations précaires à une alimentation durable					

Actions spécifiques à l'agriculture biologique

Actions pour lesquelles l'agriculture biologique bénéficie d'un soutien différencié

Actions non spécifiques mais pouvant bénéficier à l'agriculture biologique



*Plan Stratégique National

Note : Liste non exhaustive, juin 2023. L'aide au maintien en agriculture biologique demeure versée par certaines Régions, mais elle tend à disparaître, remplacée en pratique par le crédit d'impôt de l'Etat, cumulable dans la limite d'un plafond avec l'aide au maintien.

Coordination et territorialisation

L'état des lieux appelle un troisième commentaire concernant la multiplicité des dispositifs, couvrant des objets divers allant de la fourche à la fourchette, et la diversité des financeurs, y compris pour un même objet. Cette multiplicité n'est pas ignorée par les acteurs publics. Elle est prise en compte dans la rédaction de plans visant à définir les grandes orientations et à penser la coordination des actions. A l'échelle nationale, c'était le cas du "Programme Ambition bio 2022" du Ministère de l'agriculture. A celle des régions, citons le "Plan Bi'O 2023-2027" d'Occitanie, résultat d'une

concertation entre la Région, l'Etat, les Agences de l'Eau et l'association interprofessionnelle de la bio régionale.

Cet effort de coordination territoriale s'inscrit dans une tendance à la territorialisation des soutiens financiers à l'agriculture biologique. Ainsi, il conviendrait de décliner notre état des lieux région par région, voire à des échelles territoriales plus fines, d'une part parce que les collectivités territoriales conçoivent leurs propres dispositifs, d'autre part parce que les montants octroyés pour les mêmes dispositifs peuvent être différents selon les régions (dotation jeune agriculteur, par exemple).



Un impératif d'exemplarité pour la bio

Pour toutes les raisons précédemment évoquées, les acteurs de l'agriculture biologique font face à l'impératif d'apparaître comme porteurs d'un modèle crédible sinon du modèle privilégié pour la construction de systèmes agricoles et alimentaires plus durables. Cet impératif renvoie tout d'abord à des questions de poids politique dans les diverses instances de gouvernance où sont conçues les politiques publiques, au niveau national, régional ou local. L'obligation pour les acteurs de la bio d'être présents ou représentés dans ces différentes instances, avec toutes les difficultés que cela inclut, témoigne de ce premier enjeu. Il en est de même des actions de plaidoyer ou des activités de recherche mettant en valeur les performances de la bio.

Ensuite, cette question ne peut pas faire l'impasse sur la qualité ou la durabilité des pratiques. Le cahier des charges de l'agriculture biologique offre des garanties sur des critères simples comme la non-utilisation de pesticides de synthèse. Pour autant, il est compatible avec des mises en application diverses (taille des exploitations, conditions de travail des salariés agricoles...), d'autant plus si l'on raisonne à l'échelle de la filière ou du territoire (objectifs de commerce équitable ou de diversité des productions agricoles).

A cet égard, pour se distinguer des modèles agricoles concurrents, les acteurs de l'agriculture biologique doivent aussi faire preuve d'exemplarité. Ils peuvent d'ailleurs être encouragés dans cette voie par des politiques volontaristes, affirmant le type de bio que l'acteur public entend soutenir.



Les auteurs de la note

Nathalie Colin (DRAAF Occitanie)
Françoise Jarrige (Institut Agro Montpellier - Innovation)
Ronan Le Velly (Institut Agro Montpellier - Innovation)
Coline Perrin (INRAE - UMR Innovation)

Au-delà des soutiens financiers

Notons pour conclure qu'au-delà de ces soutiens financiers, d'autres modalités d'action publique méritent également attention. Nous pensons en premier lieu à la réglementation (règlement européen de l'agriculture biologique, objectifs d'achats bio dans la restauration collective, interdiction de certains pesticides de synthèse...) et aux actions engagées pour la faire appliquer de façon plus ou moins stricte (contrôles, suivis, dérogations). Ensuite, il convient de mettre l'accent sur une différenciation de l'action publique locale, inégalement favorable à la bio selon les territoires. Par exemple, dans les comités techniques des Safer, les représentants de l'Etat et des collectivités locales peuvent avoir une action plus ou moins volontaire pour favoriser l'accès au foncier des agriculteurs biologiques.

Pour aller plus loin

Cour des comptes, 2022, Le soutien à l'agriculture biologique

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-07/20220630-rapport-soutien-agriculture-bio.pdf>

Que retenir ?

- Les soutiens financiers à l'agriculture biologique peuvent être spécifiques à cette dernière ou s'inscrivant dans des programmes génériques aux finalités diverses.
- Les acteurs à l'origine des financements sont multiples, avec des enjeux de coordination entre leurs actions et des différenciations selon les territoires.
- L'agriculture biologique fait face à l'impératif d'apparaître comme le modèle privilégié de construction de systèmes agricoles et alimentaires plus durables.

Pour citer ce document :

Colin N., Jarrige F., Le Velly R., Perrin C., 2023, Quels soutiens financiers pour l'agriculture biologique ? Etat des lieux et enjeux, *Les cahiers pro de DEFIBIO*, programme TETRAE-Occitanie.

Plus d'informations sur le site internet DEFIBIO: <https://www.interbio-occitanie.com/projet-defibio>
<https://www.tetrae.fr/les-projets/defibio>

Crédits photos : Interbio Occitanie, Région Occitanie

Le projet DEFIBIO est cofinancé par :



Le projet DEFIBIO est copiloté avec :

